
N° 96-0511 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Charbonnières les Bains - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin du Baudy, à l'angle du chemin d'Ecully et appartenant aux conjoints Renard - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 février 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété située chemin du Baudy, à l'angle du chemin d'Ecully à Charbonnières les Bains, et appartenant aux conjoints Renard.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 148 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement du chemin du Baudy.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait acquis au prix total de 22 200 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, ces travaux étant estimés à 81 000 F ;

B. Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063-96 et celle correspondant aux travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au sous-chapitre 901-10 - article 233-10.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,